



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 6 juin 2018

Le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Α

Mesdames, Messieurs les professeurs

s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Recrutement de professeurs relais en structures culturelles pour l'année 2018-2019

Rectorat

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

> Affaire suivie par Yves GUINCHAT

Téléphone 01-57-02-66-59 Fax 01-57-02-66-70 Mél yves.guinchat@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco 94010 Créteil cedex Web: www.ac-creteil.fr La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recrute un professeur relai pour les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

(profil de poste et conditions en annexe)

Les missions du professeur relai sont définies dans le <u>BO n°15 du 15 avril 2010</u>.

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil. La mission est rémunérée en Indemnités pour Mission Particulière (IMP).

Les enseignants candidats doivent envoyer un CV et une lettre de motivation

par courrier **avant le mercredi 20 juin 2018** à:

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, DAAC.

Rectorat de Créteil

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil Cedex

 par mail avant le dimanche 24 juin 2018 à <u>yves.guinchat@ac-creteil.fr</u> et ce.daac@ac-creteil.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT à la DAAC : 01 57 02 66 59, yves.guinchat@ac-creteil.fr.

Jean-Jacques PAYSANT

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS 54, avenue du Président Salvador Allende

54, avenue du Président Salvador Allende 93000 BOBIGNY

Présentation de l'établissement :

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis assurent l'évaluation, la sélection et la réception des documents produits et reçus par les administrations publiques à l'échelon départemental. Elles reçoivent également par don, acquisition ou dépôt des fonds d'origine privée.

Dans le champ des archives privées, le service a développé une politique de collecte originale qui s'articule sur quatre axes principaux :

- géographique : le territoire de la Seine-Saint-Denis
- chronologique : le XX^e siècle
- thématique : le monde du travail et le mouvement social
- typologique : les archives audiovisuelles et photographiques

Ces fonds d'archives sont complétés par des collections documentaires variées (bibliothèque historique et administrative, périodiques, presse, cartes et plans, estampes, photographies, cartes postales etc.)

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis développent des ateliers pédagogiques en direction des élèves du département (écoles élémentaires, collèges, lycées) pour leur faire découvrir les archives et leurs missions, ainsi que l'histoire du département. Deux médiateurs du patrimoine assurent l'animation des ateliers. Pour les appuyer dans leurs missions, les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis recherchent un professeur relai.

Profil de poste :

Enseignante ou enseignant titulaire, ayant de préférence une bonne connaissance du travail en archives (types de documents, classement...) et ayant déjà mené un travail en partenariat culturel dans une classe.

L'enseignant(e) sera appelé(e) à travailler en équipe.

Il est nécessaire de consacrer une journée complète par semaine à ce travail.

Missions principales

- Préparation et animation d'ateliers pédagogiques à partir des collections départementales, en lien avec les programmes de l'Education nationale.
- Aide aux enseignants pour l'élaboration et le suivi de projets pédagogiques et culturels
- Collaboration à la conception et l'animation de journées de formation à destination des enseignants.
- Suivi des dispositifs Education Nationale d'ouverture culturelle.
- Collaboration à la communication régulière avec les enseignants de l'académie, en particulier avec les référents-culture des lycées.

Professeur relai de la DAAC

Le professeur relai intègre le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et est amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « patrimoine – archives » de la DAAC.

Il devient aussi relai de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

Conditions



L'enseignant percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités pour mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP peut être modulé en fonction de la date de recrutement. La reconduction annuelle de la mission de professeur relai est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : Yves Guinchat – Conseiller DAAC réseau des professeurs relais, au 01 57 02 66 59 Yves.guinchat@ac-creteil.fr

 $^{^{1}}$ Une IMP = 1250 euros